

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

-----  
GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
*Séance du 31 mai 2021*

**N° 118/05/2021 : APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE 2021-2026**

*L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 31 mai à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à l'Espace VALOREM 95 Grande Rue Sapiac à Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 25 mai 2021.*

**Présents Titulaires : 42**

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Michel CORNILLE, Axel de LABRIOLLE, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jacques GAYRAL, Stéphane GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 6**

Mesdames, Messieurs, Philippe BECADE à Pauline FORESTIE, Colette ESNAULT à Stéphanie OLIVE, Lucie FOURNEL à Stéphane GONZALEZ, Jean-François GARRIGUES à Marie-Claude BERLY, Sandrine LAGARDE à Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX à Bernard PAILLARES.

**Madame Marie-Claude BERLY donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Le Grand Montauban a terminé fin 2020 son schéma directeur cyclable, qui a pour objet de planifier les travaux d'aménagements cyclables pour les 6 ans à venir et de définir une politique en faveur du vélo ambitieuse. La collectivité souhaite favoriser les déplacements du quotidien à vélo, et participer au développement du cyclotourisme sur son territoire.

Ce schéma prend la forme d'une cartographie du réseau cyclable tel qu'il sera construit en 2026, permettant ainsi de relier de manière sécurisée l'ensemble des communes de la communauté d'agglomération. Une charte des aménagements cyclables a été également réalisée, en co-construction avec les usagers du vélo, afin d'uniformiser et de sécuriser les futurs aménagements. Ce travail de co-construction sera également mené avec les élus des communes concernées par la réalisation de chaque liaison (tracé définitif, typologie d'aménagement, etc.).

Ce projet a été réalisé en partenariat avec l'ADEME (co-financeur de l'étude), la DDT, la Région, le Département, l'association des usagers du vélo Montavélo 82 en plus des différents services de la Collectivité associés.

Depuis 2019 de nombreux engagements sont pris par la Collectivité en faveur du vélo : mise en place de services avec l'ouverture de la Maison du vélo et le déploiement d'un système de libre-service, développement du stationnement avec 160 nouvelles places en hyper-centre et plus de 600 places supplémentaires en cours d'implantation autour des équipements culturels, sportifs, de loisirs sur Montauban et les communes du GMCA.

En matière d'aménagement, des avancées ont été faites avec la piste en cours de création Avenue de Toulouse qui va permettre de relier le centre-ville et la gare à Albasud, demain le projet Montauban Bressols dont les études ont repris, et surtout la mise en place d'un marché de maîtrise d'œuvre spécifique aux aménagements cyclables qui va permettre une mise en œuvre efficace des aménagements sécurisés pour les cyclistes de l'agglomération.

L'ambition de la Collectivité est affirmée avec un budget annuel d'1M€ dédié aux aménagements cyclables, mais, dans ce contexte économique, elle est également vigilante sur sa gestion budgétaire. C'est pourquoi un travail important de recherche de financements sera réalisé tout au long du mandat, avec comme subventions déjà obtenues :

- Le financement de l'étude du schéma directeur et des services vélos à hauteur de 50% par l'ADEME,
- 4 projets de liaisons subventionnés dans le cadre du Plan Vélo national pour un montant de 381 k€ en 2019 et 460 k€ en 2020.

Sont joints en annexe les pièces constitutives du schéma directeur cyclable : la carte des liaisons structurantes et la charte des aménagements cyclables.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 26 mai 2021,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver le schéma directeur cyclable 2021-2026 de la communauté d'agglomération.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**07 JUIN 2021**

De sa publication et/ou affichage le :

**07 JUIN 2021**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 31 mai 2021

Le Président,  
Thierry DEVILLE

